

**Commune de Saint-Pierre d'Oléron**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 27 janvier 2015**

**PROCES-VERBAL**

**Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 22– Conseillers votants : 29**

Par suite d'une convocation en date du 20 janvier 2015, le mardi 27 janvier 2015, à dix-huit heures trente sous la présidence de monsieur Christophe SUEUR, maire.

**Sont présents :** Christophe SUEUR, maire

Jean-Yves LIVENAIS, Françoise MASSÉ, Eric GUILBERT, Françoise VITET, Dominique BAUSMAYER, adjoints au maire.

Charles LEOEUF, Pierrette SAINT JEAN, Fabienne LUCAS, Lionel ANDREZ, Franck METEAU, Sonia THIOU, Franck HEMERY, Isabelle SCHAEFER, Loïc MIMAUD, Thibault BRECHKOFF, Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Patrick MOQUAY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Absents ayant donné procuration :**

Sylvie FROUGIER à Jean-Yves LIVENAIS  
Edwige CASTELLI à Françoise VITET  
Catherine VIDEAU à Lionel ANDREZ  
Mickaël NORMANDIN à Loïc MIMAUD

Marc VANCAMPEN à Franck HEMERY  
Jacqueline TARDET à Pierrette SAINT JEAN  
Valérie MESNARD à Eric GUILBERT

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Charles LEOEUF est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, dans « Administration générale » et « Finances » les questions :

- ✓ Désignation de 3 membres du conseil d'exploitation de la RAGO-Rectificatif
- ✓ Tarifs 2015 – Rectificatif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

**AUTORISE** monsieur le maire à ajouter à l'ordre du jour les questions susmentionnées.

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ Liste des déclarations d'intention d'aliéner 2014
- ✓ D088/2014 le 08/12/2014 - Convention action en justice SCP Drouineau/SPPIO/SCI Les Mirouelles
- ✓ D089/2014 le 08/12/2014 - Avenant n°3 OCEAN mise à dispo
- ✓ D090/2014 le 08/12/2014 - Concessions cimetière du 01/07/14 au 31/12/14
- ✓ D001/2015 le 06/01/2015 - Convention mise à dispo des services techniques -Transfert compétence enfance/jeunesse
- ✓ D002/2015 le 06/01/2015 - Convention d'occupation temporaire de locaux scolaire
- ✓ D003/2015 le 07/01/2015 - Convention honoraires scp Drouineau aff Europ lot
- ✓ D004/2015 le 07/01/2015 - Convention honoraires scp Drouineau aff SPPIO
- ✓ D005/2015 le 09/01/2015 - Convention mise à dispo des services techniques - Transfert compétence tourisme
- ✓ D006/2015 le 09/01/2015 - Convention honoraires scp Drouineau aff Duriez
- ✓ D007/2015 le 09/01/2015 - Avenant n°1 au contrat d'amodiation SMO
- ✓ D008/2015 le 09/01/2015 - Avenant loyer Gerbeur

## AR PREFECTURE

- ✓ D009/2015 le 14/01/2015 - Contrat de cession "Eclipse"
- ✓ D010/2015 le 14/01/2015 - Convention d'utilisation de l'Eldorado - UTL
- ✓ D011/2015 le 14/01/2015 - Convention de partenariat ass<sup>o</sup> "Plus de son"
- ✓ D012/2015 le 14/01/2015 - Convention honoraires scp Drouineau aff Alliancim
- ✓ D013/2016 le 21/01/2015 - Avenant au contrat d'intervention relatif à l'action sociale territoriale et contractualisée de La Grenette

*En début de séance, madame Ana Maria Le Goff, responsable du service espaces naturels, à la communauté de communes de l'Île d'Oléron, a présenté la démarche Natura 2000 sur le territoire oléronais.*

### ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

#### ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2014
- Modification des statuts de la communauté de communes de l'Île d'Oléron
- Dissolution du SIVU des Pertuis

#### FINANCES

- Liste des marchés publics conclus en 2014
- SEMIS-Garantie d'emprunt
- Tarif – Bail précaire avec le comité local pour le logement des jeunes (CLLAJ)
- Convention Golfy 2015 – Prise en charge des frais

#### PERSONNEL

- Tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2015
- Modification du tableau des effectifs au 1er avril 2015

#### URBANISME

- Bilan foncier 2014

## ADMINISTRATION GENERALE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
**APPROUVE** ce procès-verbal.

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC IO

Monsieur le maire explique que vu les conditions dégradées des locaux techniques et d'hébergement dédiés aux gendarmes de l'île d'Oléron et de leurs familles, un projet de construction d'une caserne de gendarmerie est souhaité pour offrir aux militaires affectés sur l'Île d'Oléron, ainsi qu'à leurs familles, des conditions de vie et de travail satisfaisantes.

La communauté de communes de l'île d'Oléron projette de se porter maître d'ouvrage de la construction d'une nouvelle caserne de regroupement des gendarmeries de l'Île d'Oléron. Dans un souci d'optimisation, tous les militaires de la gendarmerie affectés sur l'Île d'Oléron seraient ainsi regroupés dans un site unique, situé sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron. Composée de logements, de locaux de service et techniques sur un terrain d'environ 13 000 m<sup>2</sup>, la nouvelle caserne accueillerait 25 militaires (un officier, 20 sous-officiers et 4 gendarmes adjoints).

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil communautaire de l'île d'Oléron a validé unanimement la proposition de modifications statutaires. L'adaptation des compétences de la communauté de communes de l'île d'Oléron s'est révélée nécessaire au regard des projets portés par la structure intercommunale.

**Compétences facultatives**  
**13- Politique en matière de sécurité :**

\*Sécurité des plages et sécurité estivale : participation au fonctionnement des moyens complémentaires de secours mis en place en liaison avec l'Etat et les communes

\*Prise en charge des participations au service départemental d'incendie et de secours

\*Construction et entretien de la caserne de la communauté de brigade de la gendarmerie nationale.

*Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes de l'Ile d'Oléron,*

*Vu les projets de statuts et de définition de l'intérêt communautaire joints,*

*Monsieur le maire explique qu'en matière d'habitat la situation n'est pas durable, le bâtiment est ancien et n'est plus adapté aux services qu'offre la gendarmerie au quotidien en ce qui concerne la sécurité et les affaires à traiter sur l'ensemble du territoire oléronais. Différents montages ont été envisagés, les services de la gendarmerie souhaitent que les collectivités portent les dossiers de restructuration de gendarmerie et non pas des privés. La commune de Saint-Pierre ne pouvait pas porter seule un tel projet car les montages financiers proposés impactaient trop le budget communal. (La charge financière de la réalisation du bâtiment) Cette nouvelle gendarmerie était l'opportunité de maintenir sur la commune un service de sécurité et régler l'ensemble du problème d'aménagement de Saint-Pierre, de son centre bourg et des projets en conflits et en contentieux. Il était opportun de se projeter dans l'avenir et d'avoir une cohérence pour savoir si la gendarmerie a vocation à rester en plein centre de Saint-Pierre ou continuer à envisager l'opération tiroir. La municipalité a aussi contacté le SDIS pour voir s'il y avait une opportunité de regroupement des deux casernes en même temps, de façon à avoir un projet d'ensemble innovant avec un regroupement des services de sécurité sur un seul et unique espace, pour mutualiser certains services. Le SDIS a été enthousiaste mais avait des exigences hors normes au début avec une superficie supérieure aux casernes de Royan et Rochefort réunies. Le SDIS engage aujourd'hui des efforts considérables sur le maintien et la mise en place de sapeurs pompiers professionnels (9+2) avec une volonté de professionnaliser ces centres de secours qui dépassent largement la notion de territoire communal (les 1400 interventions concernent toute l'Ile). Cette avancée dans les discussions permettrait aussi de régler le problème de contentieux de La Clairière et d'Alliancim. Si le PLU actuel et les modifications envisagées le permettent il est envisagé d'y installer des services publics et d'y ajouter les bâtiments techniques du département. L'échelle temps va être rapide, au contraire de l'opération tiroir envisagée précédemment, début 2016, après les modifications du PLU, les permis de construire pourront être déposés avec un début des constructions des casernes pour 2017-2018. Après négociations la caserne de l'Ile d'Oléron serait prioritaire pour le commandement du SDIS. C'est un projet lourd de 7,5 millions d'euros qui est porté par une structure claire qui fait payer un loyer, la CdC aura une compensation mais avec un delta de loyer de 70 000 €/an. La CdC voulait baisser les compensations de dotations versées à la commune mais le maire a proposé de lui rétrocéder la caserne actuelle de gendarmerie et le terrain attenant afin de compenser, par rapport à l'estimation des domaines, l'effort financier qui serait porté sur la CdC pendant les 35 ans à venir. Cela représenterait une opération neutre pour la CdC, il y a quelques pistes pour l'ancienne gendarmerie avec par exemple de l'hébergement pour les saisonniers qui est une réponse attendue depuis longtemps par les acteurs locaux touristiques et professionnels.*

*\*M. Joseph Sachot s'interroge sur l'estimation de la gendarmerie actuelle.*

*\*Monsieur le maire répond que l'estimation de France domaine est de l'ordre d'un million d'euros.*

*\*M. Joseph Sachot pense que c'est un très beau cadeau à la CdC et ne pense pas que la commune puisse se le permettre.*

*\*Monsieur le maire dit que cela compense les 70 000 €/an pendant 35 ans.*

*\*M. Joseph Sachot indique que c'est mieux que de la donner pour un euro symbolique.*

*\*Monsieur le maire répète que sinon cela représentait une perte de 70 000 € de dotation par an.*

*\*M. Joseph Sachot souligne que le transfert de la gendarmerie à la CdC c'est très bien mais il est contre le don de l'actuel bâtiment.*

*\*Mme Dominique Massé s'interroge sur l'avenir de la gendarmerie du Château.*

*\*Monsieur le maire répond qu'elle existe aujourd'hui sur deux demi-journées, le reste du temps tout se traite sur Saint-Pierre.*

*\*Mme Dominique Massé pense que c'est dommage compte tenu du monde en été.*

*\*Monsieur le maire précise que cela ne change pas le fonctionnement des gendarmeries estivales qui vont perdurer. La gendarmerie du Château est réaménagée en bureaux administratifs mais il n'y aura plus d'hébergement.*

*\*M. Patrick Moquay précise que l'un des logements du Château a été fermé pour insalubrité. Il ne revient pas sur la piste de l'opération à tiroir qui permettait de résoudre différents problèmes mais qui effectivement était complexe, il y avait un jeu complexe d'achat et de vente de terrains. Sur le fond tout le monde est d'accord sur le fait que la gendarmerie actuelle est totalement inadaptée. Quant à la prise de compétence communautaire, objectivement il n'y a pas de raison que la commune de Saint-Pierre supporte la charge de l'entretien et de la construction de cet équipement. Quand on dénonce, la tendance de l'Etat à refoirguer ses charges vers les collectivités locales, il signale que pour la gendarmerie ce n'est pas d'hier. Au niveau de l'opération, il reconnaît l'habileté de proposer la localisation de services publics qui sont autrement légitimes que les opérations commerciales qui étaient imaginées sur le site de la Clairière et qui menaçaient de déséquilibrer totalement le commerce sur Saint-Pierre. Il dit qu'il faut rester vigilant sur les contraintes du site.*

*\*Monsieur le maire souligne qu'il y a un bon encadrement au niveau des services et apparemment l'actuel PLU permettrait de pouvoir le faire mais il y aura quand même une révision du PLU pour protéger la zone et éviter les recours.*

*\*M. Patrick Moquay dit qu'il sera attentif aux conditions financières de réalisation de l'opération. Quant à la transaction avec la gendarmerie, il partageait avec Joseph Sachot l'interrogation sur le geste fait par la commune. Il entend l'argument de la commission locale d'évaluation des charges transférées et entend la cohérence de la transaction. Il n'a aucune objection sur le principe de transfert de compétence à la CdC.*

*\*Monsieur le maire souligne qu'il y a à moins de deux millions d'euros et un don d'un million, le calcul est vite fait, c'est un cadeau généreux mais avec une économie de deux millions.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur le timing de la CdC qui attendrait la modification du PLU pour acheter. Elle s'interroge sur l'estimation en zone naturelle.*

*\*Monsieur le maire répond que l'affaire est compliquée et mal engagée pour la commune car le PLU et le DAC ne permettent pas de faire des aménagements commerciaux alors qu'un permis de lotir a été signé permettant de faire un lotissement commercial. Il ajoute qu'une estimation de France domaine a été produite qui correspond à une valeur identique à la valeur du prix du m<sup>2</sup> des zones artisanales à un euro près mais cela ne correspond pas aux attentes des propriétaires.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin rappelle que c'est une zone de captage.*

*\*Monsieur le maire répond qu'une zone de captage n'empêche pas des aménagements. Les permis de construire de Lidl et du Leclerc drive étaient dans la zone de captage de l'Aubier, cela n'empêche pas les constructions.*

*\*Mme Catherine Causse dit que c'est la zone rapprochée.*

*\*Monsieur le maire répond qu'il y a des réserves, des précautions, des servitudes doivent être mises en place.*

*\*Mme Catherine Causse dit qu'elle s'abstiendra car elle a l'impression de se renier par rapport à ses convictions.*

*\*Monsieur le maire rappelle qu'il va y avoir une modification du PLU.*

*\*M. Joseph Sachot demande si un terrain n'était pas prévu au départ pour la gendarmerie.*

*\*Monsieur le maire confirme qu'un terrain près des gens du voyage et en zone de captage de l'Aubier était prévu. Le lotissement du Perrotin est situé sur un aménagement de la zone de captage de l'Aubier.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit que les intérêts de la commune et de la CdC doivent être préservés et elle sera extrêmement attentive aux négociations d'achat du terrain.*

*\*Monsieur le maire dit qu'il y a des estimations de France domaine et des négociations en cours.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** par **4 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT) et **25 voix POUR**.

**APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes de l'Île d'Oléron et la nouvelle définition de l'intérêt communautaire,

**AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à signer toute pièce et effectuer toute démarche nécessaire au transfert effectif de la compétence « construction et entretien de la caserne de communauté de brigade de la gendarmerie nationale »,

*\*Mme Catherine Causse dit qu'elle ne s'abstient pas sur le projet.*

*\*Mme Dominique Massé précise qu'ils s'abstiennent sur la localisation du projet.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin souligne qu'ils auront l'occasion de s'exprimer au moment de la modification du PLU.*

*\*Monsieur le maire dit qu'il apportera ultérieurement des précisions judiciaires, il faudra déterminer s'il faut toujours s'abstenir ou continuer à aller dans le mur, il faut chercher à évoluer dans le sens de l'intérêt de la commune, les tribunaux trancheront.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande à monsieur le maire de ne pas s'énerver sur Catherine Causse.*

*\*Monsieur le maire dit qu'il ne s'énerve pas et qu'ils sont d'une susceptibilité étonnante et demande à Marie-Claude Sellier Marlin de ne pas porter de jugement sur le ton qu'il emploie.*

*Brouhaha !!!*

*\*Mme Catherine Causse souhaite être cohérente.*

*\*Monsieur le maire dit qu'il peut répondre à Catherine Causse sans passer par l'intermédiaire de Marie-Claude Sellier Marlin.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit avoir le droit d'intervenir car elle trouve le comportement de monsieur le maire vis-à-vis de Catherine Causse déplacé.*

*\*Monsieur le maire souligne que sur le comportement et les affirmations, il y a matière à discuter.*

*\*Mme Dominique Massé rappelle que c'est une instance démocratique.*

*\*Monsieur le maire demande s'il doit se mettre au garde-à-vous quand l'opposition intervient.*

*Brouhaha !!!*

*\*Mme Françoise Vitet ajoute que Marie-Claude Sellier Marlin intervient sans demander pour prendre la parole, notamment dans les commissions et répond à sa place alors que maintenant c'est elle l'adjointe. Elle lui demande d'arrêter de dire que le maire est agressif alors qu'elle coupe la parole aux gens où est la tolérance.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin confirme avoir répondu sur le prix de...*

*\*Mme Françoise Vitet dit qu'elle a eu six ans d'électorat contre une année pour elle, elle lui demande de laisser aux gens le temps d'apprendre et de savoir, voilà la tolérance.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin ballucine à l'idée de se taire pendant six ans !*

*\*M. Jean-Yves Da Silva dit qu'il y a eu quatre abstentions sur un vote et cela n'appelait pas de commentaire.*

*\*Monsieur le maire souligne qu'il répondait à Dominique Massé qui précisait son abstention et propose de passer à la délibération suivante.*

Monsieur le maire rappelle que, en application de l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales, un syndicat de communes est dissout « par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés ». Il ajoute qu'une délibération actant la dissolution du SIVU des Pertuis a déjà été prise au cours de l'année 2014, mais que celle-ci est incomplète, car elle ne mentionne pas les modalités de transfert de l'actif et du passif, et notamment les modalités de partage du solde financier.

Aussi, monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver ces modalités, fixées par délibération du comité syndical du SIVU des Pertuis en date du 18 décembre 2014.

#### Actif à répartir

Monsieur le maire rappelle que :

- Lors de la création du SIVU des Pertuis, les communes membres du syndicat n'avaient mis à disposition aucun bien, équipement ou service public ;
- Le syndicat n'est propriétaire d'aucun bien mobilier, les équipements informatiques obsolètes ayant été mis à la réforme ;
- Le syndicat n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, les travaux effectués étant des opérations sous mandat.

En conséquence, il n'existe aucun actif à répartir.

#### Transfert du passif

Monsieur le maire rappelle que le SIVU des Pertuis est lié par deux contrats de prêt :

- Avec DEXIA – montant initial : 599 564,89 CHF – capital restant dû : 19 785,06 CHF / 12 769,47 € après l'échéance du 01/12/2014 – clé de répartition : 100 % pour la commune de Fouras suite au remboursement anticipé de sa part par la commune de Saint-Georges d'Oléron ;
- Avec la Caisse d'Épargne – montant initial : 351 475 € - capital restant dû : 180 994,25 € après échéance du 15/08/2014 – clé de répartition : 50 % pour la commune de La Brée les Bains soit 90 497,12 €, et 50 % pour la commune de Saint Denis d'Oléron, soit 90 497,13 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de transférer avant la dissolution ces deux emprunts selon les clés de répartition propres à chacun.

#### Transfert du personnel

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU des Pertuis n'emploie plus de personnel depuis avril 2012. En conséquence, aucun transfert de personnel ne devra être effectué.

#### Répartition du solde financier

Monsieur le maire ajoute enfin que le solde de trésorerie du SIVU, qui se montera approximativement à 65 500 € une fois les dernières écritures passées et les derniers titres recouverts, doit être réparti. Il propose pour ce faire d'utiliser la clé de répartition des dépenses de fonctionnement (hors chapitre 66) :

| Commune           | Clé    |
|-------------------|--------|
| Châtelailon-Plage | 20,40% |
| Fouras            | 13,50% |
| La Brée-les-Bains | 3,19%  |
| La Tremblade      | 16,59% |
| Port des Barques  | 4,93%  |
| Saint Denis       | 5,81%  |
| Saint Georges     | 14,56% |
| Saint Pierre      | 20,09% |
| Ile d'Aix         | 0,93%  |

AR PREFECTURE

017-211702855 0150167-104123045-DE  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ACCEPTE la dissolution du SIVU des Pertuis au plus tard au 31/03/2015 ;

APPROUVE les conditions de transfert des biens, droits et obligations du SIVU des Pertuis ci-dessus exposées et définies par délibération du comité syndical en date du 18 décembre 2014 ;

APPROUVE la répartition de l'excédent financier entre les communes membres selon la clé de répartition des dépenses de fonctionnement (hors chapitre 66) figurant dans le tableau ci-dessus.

## DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU GOLF MUNICIPAL - RECTIFICATIF

Monsieur le maire rappelle que le conseil d'exploitation est composé de neuf membres. Les membres sont désignés par le conseil municipal dont monsieur le maire, 5 membres du conseil municipal et 3 membres de l'association sportive du golf.

Sont candidats pour l'association sportive du golf suite à l'assemblée générale du 9 janvier 2015 :

- Madame DUCLOYER Danièle,
- Monsieur LALIS Julien
- Madame ANDRIEUX Thérèse

|   | <i>TITULAIRES</i>   |   | <i>TITULAIRES</i> |
|---|---------------------|---|-------------------|
| 1 | Christophe SUEUR    | 7 | Danièle DUCLOYER  |
| 2 | Dominique BAUSMAYER | 8 | Julien LALIS      |
| 3 | Charles LEBOEUF     | 9 | Thérèse ANDRIEUX  |
| 4 | Marc VANCAMPEN      |   |                   |
| 5 | Franck HEMERY       |   |                   |
| 6 | Jean-Yves DA SILVA  |   |                   |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la composition du conseil d'exploitation du golf.

## FINANCES

*Jean-Yves LIVENAIIS est désigné comme rapporteur*

### LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014

*Vu l'avis de la commission des finances du 15/01/2015*

L'article 133 du Code des marchés publics impose à tout pouvoir adjudicateur de publier la liste des marchés conclus l'année précédente et d'un montant supérieur à 20 000 € HT.

Ainsi, Monsieur le maire présente au conseil municipal la liste, établie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article précité. Ce document sera publié sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés conclus en 2014 pour un montant supérieur à 20 000 € HT.

### SEMIS GARANTIE D'EMPRUNT

*Vu la délibération 070/2014 en date du 20 mai 2014 relative à l'engagement de principe sur la garantie d'emprunt et signature de l'avenant avec la SEMIS,*

*Vu le contrat de prêt n°17706 en annexe signé entre la société d'économie mixte immobilière de la Saintonge (SEMIS), ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations ;*

*Vu l'avis de la commission des finances du 15/01/2015*

## AR PREFECTURE

017-01173855-20150407-01182015-105  
Recu le 08/04/2015

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 20 mai 2014, la commune a renoncé au droit de dévolution sur les logements de La Grenette et qu'un accord de principe a été accordé afin de garantir l'emprunt finançant les travaux de réhabilitation de ces logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 797 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°17706, constitué de 2 lignes de prêt.

-prêt PAM pour 232 000 € à 1,6%/25 ans indexé sur le livret A

-prêt PAM Eco-Prêt pour 560 500 € à 0,75%/25 ans indexé sur le livret A

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- ✓ La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ✓ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais de substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*\*Mme Catherine Causse s'interroge sur l'avancement des travaux.*

*\*M. Jean-Yves Livenais répond qu'ils sont déjà bien avancés.*

*\*Monsieur le maire souligne que les entreprises ont besoin de travailler en ce moment et qu'elles sont disponibles et efficaces.*

## TARIF -BAIL PRECAIRE AU COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)

*Vu l'avis de la commission des finances du 15/01/2015*

Monsieur le maire explique que, dans la perspective de travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Minoterie par Habitat 17 – Office public de l'habitat de la Charente-Maritime, un bail est accordé à titre précaire au CLLAJ afin de permettre à ce dernier, dans l'attente de la réfection ou de la destruction de l'immeuble, d'offrir une possibilité de logement à un jeune travailleur.

Ce bail est consenti et accepté pour une durée d'un an, il commencera à courir le 1<sup>er</sup> février 2015 pour finir le 31 janvier 2016. Il sera renouvelable par tacite reconduction et dans le respect des clauses fixées dans le préambule.

Monsieur le maire propose de fixer le loyer mensuel à deux cents euros (200,00 €) hors charges. La révision interviendra automatiquement et de plein droit au terme de chaque année du contrat. L'indice de référence des loyers sera l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 soit 125,24.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

**FIXE** le loyer mensuel à 200,00 € hors charges

**APPROUVE** le règlement des logements de La Minoterie

**AUTORISE** monsieur le maire à signer le bail

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin remarque que c'est tellement bien présenté par Jean-Yves Livenais.*

## CONVENTION GOLFY 2015 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS

*Vu l'avis de la commission des finances du 15/01/2015*

Monsieur le maire informe l'assemblée que Charles LEBOEUF, président de la RAGO, assistera à la convention Golfy organisé par le partenaire du 9 au 11 février 2015 à El Montanya (Catalogne)

A cet effet, une participation de **160 €/jour** est demandée pour l'hébergement les 10 et 11 février et **80 €** (Dîner+nuit +petit déjeuner) pour le 9 février.

**AR PREFECTURE**

017-211702855 0150167-10412045-DE  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

**ACCEPTE** la prise en charge des frais d'hébergement et restauration soit 400,00 €.

**ACCEPTE** la prise en charge des frais de déplacement.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la RAGO

*\*M. Charles Leboeuf dit qu'il en parlera plus longuement à son retour, il travaille en étroite collaboration avec le partenaire Golfy avec pour objectif que tous les golfs de la région travaillent ensemble. Il espère recevoir la convention annuelle Golfy à Oléron dès que le clubhouse sera construit, cela permettra de faire découvrir et promouvoir le golf. Il ajoute qu'en mars le golf d'Oléron sera présent au salon du golf à Paris.*

*\*Monsieur le maire indique que Charles Leboeuf est un vrai promoteur du golf d'Oléron.*

*\*Mme Sonia Thion suggère de construire des hôtels près du golf.*

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin rappelle que Benoît Guittou avait instauré un partenariat avec Les Cleunes.*

*\*Monsieur le maire souligne que les golfeurs recherchent la proximité avec des prestations de qualité, il rappelle qu'il y a le CNRS à côté.*

*\*M. Charles Leboeuf ajoute que pour accroître la fréquentation l'hiver, il faut de l'hébergement.*

## TARIFS 2015 - RECTIFICATIF

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le vote des tarifs pour 2015 lors du conseil du 16 décembre 2014 et propose de rectifier les tarifs de Connaissance du monde, « Terre des Mondes » préconise une augmentation une augmentation de 0,50 € sur le plein tarif.

### Connaissance du monde

|   | € H.T. | € T.T.C. |                     |
|---|--------|----------|---------------------|
| -   |        |          |                     |
| <b>Tarif réduit</b> : scolaires (sur présentation d'un justificatif)      | 3,33 € | 4,00 €   | <i>Ticket blanc</i> |
| <b>Tarif réduit</b> : Adhérents "Le Local" et adhérents clubs du 3ème âge | 5,00 € | 6,00 €   | <i>Ticket bleu</i>  |
| <b>Plein tarif</b>  | 6,25 € | 7,50 €   | <i>Ticket rose</i>  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
**VOTE** les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## PERSONNEL

### **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
**APPROUVE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015**

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de modifications du tableau des effectifs :

Deux agents de la filière administrative figurent sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Charente-Maritime. Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

#### **Au 01/04/2015 - Filière Administrative :**

Création de deux postes de rédacteur à temps complet

Indice brut de début de carrière : 348 Indice brut de fin de carrière : 576

**AR PREFECTURE**

017-211703855-20150407-CH0132015-DE

Arch. N° 88 04 2015

*\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande les noms des deux agents concernés.**\*Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'Évelyne Guillard et Corinne Panès, il y avait onze postes pour toute la Charente-Maritime et il a fallu batailler ferme.**\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit qu'elle est bien contente du résultat obtenu.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
**CREE** deux postes de rédacteur à temps complet

**URBANISME****BILAN FONCIER 2014***Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, portant sur le pouvoir de délibérer des conseils municipaux,**Vu l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les dons faits aux collectivités territoriales,**Vu l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, portant sur l'acquisition amiable de biens par les collectivités territoriales,**Vu l'article L.1121-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, portant sur la cession gratuite de biens aux collectivités territoriales,**Vu l'article L.5342-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, portant sur la cession amiable des biens du domaine privé des collectivités territoriales,**Vu les délibérations du Conseil Municipal des 29 juin 1987, 11 juillet 1990, 12 septembre 1995, 8 octobre 1996 et 25 octobre 2001, instituant et modifiant le périmètre du droit de préemption urbain,**Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2014, accordant à Monsieur le Maire délégation de l'exercice du droit de préemption urbain,**Vu l'article L.1112-6 du Code général de la propriété des personnes publiques, portant sur les conditions du droit de préemption urbain des collectivités territoriales,**Vu les chapitres Ier, II et III du titre Ier du livre II du Code de l'urbanisme, portant sur le droit de préemption urbain,*

Monsieur le maire donne la liste des ventes, acquisitions, et échanges immobiliers pour l'année 2014.

**CESSIONS IMMOBILIERES**

| Date acte notarié              | Cessionnaire  | Bien     | Localisation (& objet)   | Section & numéro | Prix      | Date délibération |
|--------------------------------|---|----------|--|------------------|-----------|-------------------|
| 08.01.2014<br>et<br>22.01.2014 | SARL Jardins Services<br>MAZE Serge                     | Non bâti | Lotissement le Perrotin  | ZT 50<br>ZT 51   | 82 984 €  | 10.09.2012        |
| 18.02.2014                     | BEITZEL Harald<br>BEITZEL Gisela née<br>BONFILS         | Non bâti | Canton de la Seigneurie  | AB 60            | 3 500 €   | 16.12.2013        |
| 21.06.2014                     | ROUSSEAU Jean-<br>Jacques                               | Non bâti | N°3 lotissement le<br>Gros Buisson                               | BS 430           | 97 520 €  | 25.11.2013        |
| 23.09.2014                     | GARCIA Mariano<br>GARCIA Marie-<br>Christine LE CARROUR | Non bâti | N°4 lotissement le<br>Gros Buisson                               | BS 429           | 101 660 € | 25.11.2013        |
| 16.12.2014<br>et<br>18.12.2014 | CHARDENON Martine                                       | Non bâti | N°6 lotissement le<br>Gros Buisson<br><b>(dernier lot vendu)</b> | BS 450           | 118 910 € | 25.11.2013        |

Le cessionnaire est la commune de Saint-Pierre d'Oléron.

| Date acte notarié | Cédant  | Bien     | Localisation (& objet) | Section & numéro                     | Prix   | Date délibération |
|-------------------|---|----------|------------------------|--------------------------------------|--------|-------------------|
| 22.01.2014        | ARIBAR Henri<br>ARIBAR Mireille née ESNARD<br>HENNEQUIN Colette née ESNARD<br>DUBUS Danièle née ESNARD<br>JOSSEYRAND Michèle née ESNARD<br>ESNARD Laurence<br>NEYRAND André<br>CHRISTOPHE Michel<br>CAREMEL Gérard<br>FOULON Robert<br>FOULON Guy | Non bâti | Rue des Barraudes      | BS 465<br>BS 468                     | 0 €    | 22.04.2013        |
| 16.04.2014        | NOE Michel<br>NOE Renée née RIVIERE   | Non bâti | 23 Rue Marc Desnoyer   | CN 1107                              | 0 €    | 11.03.2013        |
| 16.04.2014        | BOUTINEAU Nadine  | Non bâti | 25 Rue Marc Desnoyer   | CN 1109                              | 0 €    | 11.03.2013        |
| 06.05.2014        | HOUEL Jean-Pierre<br>HOUEL Huguette née LE HELLEY   | Non bâti | Rue des Mouettes       | BP 722<br>BP 726<br>BP 728<br>BP 735 | 0 €    | 27.01.2014        |
| 21.06.2014        | VOLAND Guy  | Non bâti | Les Landes             | BT 133                               | 0 €    | 25.11.2013        |
| 26.09.2014        | SAFER rétrocession  | Non bâti | Le Pain                | AX 64                                | 2535 € | 03.06.2013        |
| 26.09.2014        | SAFER rétrocession  | Non bâti | Le Cleune              | ZX 24                                | 3047 € | 20.05.2014        |

### ECHANGES IMMOBILIERS

Pas d'échanges immobiliers réalisés en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE **APPROUVE** la liste des opérations immobilières telle qu'elle est susmentionnée pour l'année 2014.

#### Questions diverses :

\*Monsieur le maire fait part des trois questions de l'opposition :

- La création d'une commission communale sur l'accessibilité
- Un débat sur la question du péage du pont de l'île avec une prise de position de chacun des membres du conseil municipal de Saint-Pierre.
- La participation de la commune de Saint-Pierre sur le projet de l'ADEME, piloté par la CDC, de rénovation de l'éclairage public sur les communes de l'île d'Oléron et la position de la commune sur l'extinction durant la nuit de l'éclairage public.

\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin demande à poser les questions elle-même en séance.

\*Mme Dominique Massé indique que les spectateurs sont étonnés que les conseillers de l'opposition ne posent pas oralement leurs questions.

\*Monsieur le maire précise qu'en tant que président de l'assemblée peut décider de lire les questions diverses.

\*Mme Catherine Causse s'interroge sur la création d'une commission communale sur l'accessibilité

\*Monsieur le maire rappelle que cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants, elle est composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Un courrier envoyé le 22/04/2014 (CLIC, GEM, APF, ATASH, ass<sup>o</sup> Sourire ...) pour demander des volontaires est resté à ce jour sans réponse hormis du CLIC. Il ajoute que ce sujet est une approche transversale, la notion d'accessibilité est une réalité pour tous les projets communaux, en termes d'urbanisme, de travaux, d'animation et au quotidien pour les services de la commune. Les diagnostics accessibilité ont été faits en trois phases, en réponse en mai 2014 en listant tous les bâtiments, en octobre 2014 et en décembre 2014 avec un balayage complet des bâtiments publics. Il y a une évolution sur les premiers diagnostics qui sont révisés car les normes de 2005 sont allégées avec des aménagements possibles. Le PAVE a été validé par la

commune et permet pour les travaux d'aménagements de répondre à cette notion d'accessibilité. Il va rappeler à ces organismes la nécessité d'avoir une réponse de leur part pour créer cette commission.

\*Mme Françoise Massé explique que le 9 décembre, le rapport du PAVE a été remis à la CdC qui va le transmettre à la préfecture et au conseil général. L'agenda d'accessibilité programmé a été élaboré par Accesmétrie, la prochaine réunion est prévue le 29 janvier, ce cabinet va conseiller et aider la commune. Ce rapport sera évoqué et présenté dès la mise en place de la commission.

\*M. Patrick Moquay souhaite un débat sur la question du péage du pont de l'île avec une prise de position de chacun des membres du conseil municipal de Saint-Pierre.

\*Monsieur le maire a remarqué que certains conseils municipaux ont évoqué le sujet en questions diverses. Il rappelle qu'il a déjà répondu lors du conseil municipal du 16 décembre et que le débat aura lieu le jour où le conseil municipal devra se positionner officiellement et avec les éléments. En tant que maire il n'a pas aujourd'hui les données pour se positionner pour ou contre. Ce débat aura lieu mais pas ce soir. Il précise qu'il a interpellé le président de la CdC en exprimant le souhait qu'il y ait un referendum d'initiative local décisionnel, qu'il fallait une consultation publique. Il répète qu'à cette occasion il y aura les éléments pour, les éléments contre, les réponses apportées sur différentes études, matière à débattre et s'exprimer par un vote mais à ce jour il n'a pas les éléments pour le faire.

\*Mme Dominique Massé rappelle que le maire de Saint-Pierre a voté pour.

\*Monsieur le maire confirme qu'il a voté pour demander l'étude au conseil général.

\*M. Patrick Moquay dit qu'il y avait une proposition de configuration du droit départemental de passage mais il n'y a aucun élément d'estimation des effets et des aménagements, il pourrait y avoir un débat sur le principe.

\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin dit qu'elle est contre même à un centime d'euros.

\*Monsieur le maire ajoute que le président de la CdC, lors de ses vœux, a déjà orienté des réponses sur des révisions tarifaires, gratuité l'hiver, beaucoup d'allégations circulent. Il invite les conseillers à la prudence et à tenir compte de tous les éléments qui seront présentés.

\*M. Patrick Moquay prend note de la demande d'une forme de consultation de la population. Il pense que l'information donnée était erronée car, dans le texte de la délibération, il ne voit pas l'obligation de consulter les communes.

\*Monsieur le maire répond qu'il y a un engagement de la CdC dans ce sens. Il y aura une consultation mais il ne sait pas encore sous quelle forme.

\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur la participation de la commune de Saint-Pierre sur le projet de l'ADEME, piloté par la CDC, de rénovation de l'éclairage public sur les communes de l'île d'Oléron et la position de la commune sur l'extinction durant la nuit de l'éclairage public.

\*Monsieur le maire indique que le premier aspect est financier, les 3500 point lumineux de Saint-Pierre représentent un coût. Il plaisante en indiquant que l'éclairage du Fief Norteau est déjà coupé. Il confirme que la commune est déjà engagée dans cette démarche avec la mise en place sur les candélabres et postes, par le SDEER, d'horloges astronomiques, quatre-vingt-onze postes vont bénéficier de cette mesure. Il ajoute que l'intensité est déjà diminuée et l'éclairage public est coupé plus tôt le matin et allumé plus tard en soirée. Concernant l'interruption des éclairages la nuit, il reste prudent car la population est assez âgée et demande de l'éclairage pour des raisons de sécurité, il faudrait trouver un moyen pour questionner la population sur ce sujet et surtout sur les tranches horaires.

\*M. Patrick Moquay rappelle, faute d'éclairage de son vélo, le décès d'un élève de CEPMO.

\*Monsieur le maire dit qu'il faudra définir des axes principaux avant de consulter la population. Il y a un gros travail sur la commune concernant l'accessibilité et il ne faut pas mettre en danger la population. La solution du Led peut être envisagée, les éclairages de Noël n'ont pas coûtés cher (100 watts/jour), mais un candélabre en Led est six fois plus cher qu'un classique.

\*Mme Marie-Claude Sellier Marlin indique qu'à Saint-Trojan il n'y a pas eu de concertation avant l'extinction.

\*Monsieur le maire pense qu'il faut informer et communiquer sur ce sujet.

\*Mme Françoise Massé ajoute que la réflexion devrait se faire au niveau de la CdC.

\*Monsieur le maire indique que le remplacement des candélabres est en cours mais l'extinction des lumières c'est une autre démarche.

\*M. Patrick Moquay pense qu'il faut utiliser la CdC comme un lieu d'échange avec les collègues. Il évoque ses regrets de ne pas avoir demandé au SDEER des projets moins gourmands en candélabre.

\*Monsieur le maire souligne que la technicité a évolué, les candélabres sont moins consommateurs.

\*Mme Fabienne Lucas est pour la réduction d'énergie mais s'interroge sur l'appellation de « l'île lumineuse ».

\*Monsieur le maire rappelle le scrutin des élections départementales les 22 et 29 mars et l'obligation des élus de participer aux permanences des bureaux de vote et les invite à s'inscrire auprès du secrétariat général.

\*Mme Pierrette Saint Jean annonce le très beau spectacle de cirque du samedi 7 février et invite les gens à s'inscrire auprès du service culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

**Prochain conseil municipal : mardi 7 avril 2015 à 19h00**

Secrétaire de séance,  
Charles LEBOEUF.

Le maire,  
Christophe SUEUR.